

## **PERMETTRE À TOUS LES CITOYENS DU QUÉBEC DE DÉCOUVRIR ET D'APPRÉCIER LEUR CINÉMA**

Mémoire présenté  
au ministère de la Culture et des Communications  
dans le cadre de la consultation publique  
sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Avril 2016

## PERMETTRE À TOUS LES CITOYENS DU QUÉBEC DE DÉCOUVRIR ET D'APPRÉCIER LEUR CINÉMA

*« Je ne viens pas du monde de la culture, mais j'ai un intérêt certain pour la culture.  
Je n'ai aucun parti pris pour ou contre un secteur en particulier,  
mais s'il y a une question qui me préoccupe,  
c'est le renouvellement des publics et l'accessibilité à la culture. »*  
— Luc Fortin (*La Presse*, 20 mars 2016)

L'Association des cinémas parallèles du Québec (AC PQ) partage entièrement les préoccupations du ministre de la Culture et des Communications en ce qui concerne le renouvellement des publics et l'accessibilité à la culture. Et nous souhaitons, par ce mémoire, contribuer au renouvellement de la politique culturelle annoncé par son ministère en expliquant nos actions, mais aussi les écueils que notre association et ses membres rencontrent actuellement en matière de diffusion et d'éducation cinématographique au Québec.

Depuis plus d'un quart de siècle, des citoyens de plusieurs régions du Québec doivent souvent attendre plus de 100 jours après la sortie « nationale » pour voir sur grand écran certains films québécois qu'ils ont pourtant financés! Tout simplement parce que les salles commerciales font pression sur les distributeurs pour que les salles parallèles (nos membres) n'aient pas accès aux films. Voilà un exemple stupéfiant de non-accessibilité des citoyens à la culture, à leur culture!

Plusieurs organismes en région, membres de l'AC PQ ou non, profitaient de l'Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes, un programme du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour le renouvellement des publics, mais celui-ci a été aboli il y a deux ans. On peut penser aussi que l'école serait un endroit idéal pour initier les jeunes au cinéma, mais pour cela, il faudrait que le septième art y soit enseigné. Voilà des exemples édifiants de freins au renouvellement des publics.

Dans ce présent mémoire, il sera question de diffusion et d'éducation cinématographique, des domaines dans lesquels l'AC PQ intervient depuis nombre d'années et qu'elle souhaite continuer à mettre de l'avant et à développer. En espérant que nous serons entendus et que la nouvelle politique culturelle définira des orientations gouvernementales réalistes qui assureront rapidement la mise en place de mesures concrètes pour que tous les citoyens du Québec puissent découvrir et apprécier leur cinéma.

## BREF HISTORIQUE

Créée en 1979, l'ACPQ a pour mission la diffusion du cinéma d'auteur et l'éducation cinématographique dans toutes les régions du Québec. Elle regroupe des salles parallèles et quelques festivals en région qui ont souhaité travailler ensemble et se doter d'une structure démocratique afin de les représenter et de les aider à atteindre leurs objectifs de développement en leur permettant de se concerter, de partager leurs expériences dans les différentes régions et de créer de nouvelles sources de financement pour les soutenir. La gouvernance de l'Association est assurée par un conseil d'administration formé de sept personnes bénévoles élues à l'assemblée générale parmi les délégués des membres corporatifs de façon à ce que différentes régions du Québec puissent y avoir un représentant. Très active sur le terrain, l'ACPQ offre une panoplie de services à ses membres et à la population en général. Elle est le maître d'œuvre du RÉSEAU PLUS (diffusion), de L'OEIL CINÉMA (éducation) et de CINÉ-BULLES (édition).

## LA DIFFUSION DU CINÉMA D'AUTEUR

En 1992, faisant déjà face à de nombreuses difficultés pour obtenir des films, cinq salles parallèles membres de l'ACPQ se sont regroupées sous la bannière RÉSEAU PLUS afin d'avoir de l'aide pour leur programmation et leur promotion. Aujourd'hui, une cinquantaine de membres de l'ACPQ utilisent ce service. Ces organisations diffusent les films un soir ou deux par semaine, ou aux deux semaines, ou encore une fois par mois, dans des salles de spectacles, des auditoriums d'établissements d'enseignement ou des salles commerciales et rejoignent annuellement plus de 100 000 spectateurs en moyenne. Cette contribution est reconnue depuis nombre d'années par le MCC, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et Téléfilm Canada.

L'Agenda 21 de la Culture du Québec a formulé en novembre 2012 plusieurs objectifs. Le cinquième se lisait comme suit : « Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et les citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne. »

L'ACPQ et ses membres ont été des précurseurs en la matière. Depuis des dizaines d'années, plusieurs salles parallèles organisent en région des activités cinématographiques. Certaines ont même commencé avant que l'Association ne soit créée. Les salles parallèles sont issues de la volonté de citoyens de mettre en place une activité de qualité afin d'avoir accès sur grand écran à des films, particulièrement des films québécois, qui

ne sont que peu ou pas diffusés par les salles commerciales à l'extérieur des grands centres. Cet ancrage local est essentiel pour bien faire fonctionner l'activité. Il serait impossible d'orchestrer plus d'un millier de programmes dans une cinquantaine de lieux répartis dans toutes les régions du Québec sans l'implication des bénévoles et des travailleurs culturels acharnés de chaque ville. Les salles parallèles considèrent que leurs activités cinématographiques ont un impact sur la qualité de vie des citoyens en région. Elles sont rassembleuses pour le grand public, éducatives pour les écoles, les services de garde et les organismes communautaires de la société civile. Mais leurs actions de médiation culturelle sont mises en péril à cause des difficultés croissantes reliées à l'accès aux films.

Les salles commerciales, qui voient les salles parallèles comme des concurrentes déloyales (point de vue rejeté par la SODEC), font pression sur les distributeurs afin que les réservations de films se fassent le plus tardivement possible. Reléguées au second rang, les salles parallèles ne peuvent donc pas profiter de l'impact médiatique de la sortie commerciale et, trop souvent, se retrouvent à présenter des films près de 100 jours après la sortie commerciale, soit au moment où ils sont accessibles sur d'autres plateformes comme les DVD ou Blu-ray, la vidéo sur demande (VOD) et la télévision payante. Les responsables des salles parallèles se sont prononcés, lors de l'assemblée générale de 2015, sur la diffusion croissante des films en VOD, offerte autant par les câblodistributeurs que par les plateformes Internet. Ils sont d'avis que cette façon de « consommer » des œuvres relève de la « fenêtre domestique » et qu'elle ne devrait pas venir contrecarrer l'offre de la diffusion sur grand écran. Tous les efforts déployés par les travailleurs culturels et les bénévoles pour proposer un cadre communautaire dédié à la présentation des films n'ont pas à souffrir injustement d'un système aussi simple que la VOD pour les ayants droit et le public. Les membres de l'ACPQ croient fermement dans le modèle de diffusion sur grand écran et sont déterminés à le promouvoir.

Mais ne faisant pas partie de la première fenêtre de diffusion des films, soit la présentation en salle sur grand écran, il devient alors très difficile pour les salles parallèles d'attirer assez de public pour pouvoir couvrir leurs frais d'exploitation, car même si elles obtiennent de l'aide de certains programmes de la SODEC, les dépenses qu'elles doivent assumer sont importantes. D'abord, les droits de diffusion des films à payer aux distributeurs qui ont presque doublé ces dernières années; ensuite, les frais fixes tels que la salle, le projectionniste, la billetterie, le personnel d'accueil, les assurances, l'entretien des équipements, les frais d'expéditions des copies, etc.; finalement, les frais de promotion et ceux liés à la venue d'invités lorsque des artisans de notre cinématographie accompagnent leurs films pour discuter avec le public.

L'ACPQ et ses membres ont toujours eu à cœur de diffuser abondamment les œuvres québécoises, fictions et documentaires, qui représentent en moyenne 40 % de leurs

projections. Récemment, le Groupe de travail sur les enjeux du cinéma (GTEC), mis sur pied à la demande du MCC, a pris en considération le travail des salles parallèles dans son rapport intitulé *De l'œuvre à son public*, publié en novembre 2013. Le mémoire de l'ACPQ déposé auprès de ce Groupe faisait valoir ses efforts et ceux de ses membres pour amener le cinéma d'auteur, et particulièrement les films québécois, jusqu'au public. Dans sa première recommandation (page 30), le GTEC mentionne que le réseau des salles parallèles devrait être parmi les partenaires de diffusion du cinéma québécois conviés à un chantier ayant pour but d'établir un *modus operandi* souple permettant d'optimiser l'exploitation en salle des longs métrages québécois. Pour le GTEC, il est clair que « de par leur mission et leur programmation, les salles parallèles sont bien plus un complément qu'un substitut aux salles commerciales » (page 54), certains films n'ayant pas le potentiel de public intéressé pour prendre l'affiche pendant une semaine dans certaines villes et être rentables pour les salles commerciales.

Les années passent, les problèmes demeurent et de nouveaux défis se profilent. Depuis toujours, les salles parallèles ont dû s'adapter aux nouvelles technologies de diffusion et leur association les a accompagnées dans cet effort en faisant des représentations auprès des instances gouvernementales. La fin de la pellicule comme format de diffusion a marqué le passage obligé au numérique. Alors qu'elle était ministre de la Culture et des Communications, madame Hélène David a confirmé, lors du dévoilement du Plan culturel numérique du Québec en septembre 2014, l'importance de soutenir les régions en matière d'infrastructure. Ainsi, les aides prévues dans la Stratégie culturelle numérique du Québec, annoncée en mars 2014 par son prédécesseur, ont été maintenues. L'ACPQ a donc travaillé à la création du programme d'Aide à la mise à niveau au format numérique DCP (*Digital Cinema Package*) des cinémas parallèles et des diffuseurs en 2014-2015, puis à son implantation de concert avec le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) et le MCC. L'enveloppe de 1 M\$, consacrée à ce programme, a été versée en crédits réguliers en parts égales à RIDEAU et à l'ACPQ. Elle a permis à 23 salles parallèles situées dans 11 régions du Québec de s'équiper en 2015-2016. Cette volonté du MCC d'équiper les cinémas parallèles en DCP confirme la reconnaissance du travail des membres de l'ACPQ pour la diffusion du cinéma d'auteur, particulièrement du cinéma québécois, sur tout le territoire du Québec. Malheureusement, cette mise à niveau technologique des salles parallèles n'aura pas contribué à faciliter un accès rapide aux œuvres comme on aurait pu l'espérer.

On le voit, l'ACPQ et les salles parallèles font des efforts considérables pour offrir aux cinéphiles des projections de qualité. Mais la technique ne peut pas tout faire et le Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle l'avait bien compris. D'ailleurs, dans le document *Contexte général* de l'actuelle consultation, le MCC présente ce plan comme l'une de ses avancées significatives (page 25). Rappelons qu'un des grands objectifs de

ce plan, publié en 2003, était d'« encourager la diversité et l'accès », et que ce dernier a été à l'origine de l'Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur du MCC mis en place en 2003-2004. Bon an, mal an, une quarantaine d'organismes, membres ou non de l'ACPQ, obtenaient du soutien financier pour leurs activités. Les compressions budgétaires récentes ont menacé ce programme, mais la ministre David, consciente de son importance en région, l'a transféré à la SODEC afin d'en assurer la pérennité. Ce qui n'a malheureusement pas empêché des coupes successives. L'enveloppe, qui avait toujours été de 500 000 \$, a d'abord été amputée de 10 % la première année, passant à 450 000 \$, mais en 2015-2016, une deuxième réduction de 33 % a sévi et ce sont seulement 300 000 \$ qui ont été consacrés par la SODEC à ce programme. Une diminution de cette ampleur (40 % en deux ans) amène à se poser des questions sur la volonté du gouvernement de soutenir l'accès à la culture cinématographique sur l'ensemble du territoire québécois.

La production cinématographique québécoise est largement financée avec l'argent des contribuables, qu'ils soient des grands centres ou des régions. N'est-il pas temps de soutenir adéquatement la diffusion de ces œuvres cinématographiques et de s'assurer, par des mesures concrètes, qu'elles soient accessibles sur grand écran en même temps partout au Québec?

En 2014-2015, l'assistance moyenne des salles parallèles était de 92 spectateurs par film, ce qui montre l'importance de leur travail. Une programmation bien planifiée et équilibrée, une approche didactique qui permet au spectateur de développer ses connaissances et d'aiguiser son sens critique, un encadrement adéquat, voilà quelques-uns des moyens mis de l'avant par les salles parallèles pour fidéliser leur public. Toutefois, elles pourraient encore améliorer leur performance en ayant accès aux films dès leur sortie ou à tout le moins dans un délai d'au plus 30 jours au lieu du délai de 100 jours appliqué par des distributeurs. Il ne manque qu'une volonté politique pour changer les choses et instaurer un *modus operandi*, comme le proposait le GTEC, ou un code de pratique. D'ailleurs, il en avait été question en 2008-2009 alors qu'un groupe de travail MCC-SODEC avait été mis en place, mais le processus a avorté.

Le problème d'accès aux films pour les salles parallèles perdure même si le gouvernement souligne l'importance de donner une plus grande accessibilité aux œuvres culturelles à tous les Québécois dans nombre de documents depuis des années comme la Politique culturelle du Québec de 1992 (Chapitre trois : L'Accès et la participation des citoyens à la vie culturelle – pages 97 à 119) ou le Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle de 2003 (pages 18 à 20). Cela fait près de 25 ans que des citoyens du Québec attendent une réelle volonté politique pour imposer un changement. Il serait temps d'agir!

## L'ÉDUCATION CINÉMATOGRAPHIQUE

Ayant travaillé depuis sa création à développer l'éducation cinématographique au Québec, il est réconfortant pour l'ACPQ de constater qu'après tant d'années, le milieu du cinéma semble maintenant s'en préoccuper de plus en plus. Ainsi, il faut se réjouir du succès d'initiatives comme le Prix collégial du cinéma québécois, inspiré par l'expérience du Prix littéraire des collégiens, ou CinÉcole, piloté par Mediafilm, qui ont vu le jour ces dernières années. Dommage qu'il ait fallu que les spectateurs commencent à délaisser les salles commerciales pour qu'on se soucie du renouvellement du public. Quoi qu'il en soit, alors que la production québécoise va toujours bon train, il est tout à fait pertinent de vouloir y intéresser le plus grand nombre de Québécois possible pour créer chez eux un sentiment d'appartenance aux œuvres d'ici. L'ACPQ est convaincue que l'intérêt pour le cinéma québécois et celui pour les cinémas étrangers vont de pair puisqu'ils se renforcent l'un et l'autre et participent d'une même ouverture sur le plan culturel. Pour éveiller l'intérêt du public pour le septième art, la solution privilégiée est de présenter des films dans un encadrement adéquat et de permettre les échanges, ce que les salles parallèles et les festivals en région font très bien depuis leurs débuts. Plusieurs d'entre eux concoctent également des activités spéciales pour les jeunes afin de leur montrer autre chose que du cinéma commercial américain.

Malheureusement, l'Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes du MCC, créé aussi à la suite du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle (2003), a été aboli en 2014-2015. Pourtant ce programme avait fait ses preuves depuis 2006-2007. Il permettait chaque année à 23 projets éducatifs en moyenne de voir le jour grâce à une enveloppe d'environ 155 000 \$ répartie sur l'ensemble du territoire québécois dans les directions régionales du MCC. Son impact était particulièrement tangible hors des grands centres et nombreux sont les intervenants qui espèrent que ce programme puisse reprendre du service. Cette décision en a d'ailleurs surpris plus d'un puisque depuis quelques années déjà, le MCC a montré son intérêt pour les activités cinématographiques en milieu scolaire en acceptant d'ouvrir le programme La culture à l'école au septième art. Ainsi, on trouve maintenant dans le Répertoire des ressources culture-éducation des artistes et des organismes culturels œuvrant en cinéma, ce qui leur permet également d'avoir accès à la Mesure de concertation régionale en culture-éducation mise en place par le MCC pour soutenir les sorties scolaires.

Bien sûr, pour rejoindre les jeunes en grand nombre, on pense immédiatement à l'école. Mais ce n'est pas aussi simple. D'entrée de jeu, précisons que les quatre arts reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) sont l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique. Le septième art n'a donc pas trouvé sa place nommément en classe. Selon l'intérêt des enseignants, le cinéma réussit malgré

tout à se frayer un chemin dans l'éducation aux médias ou encore comme moyen d'acquérir des compétences transversales qui favorisent l'exploration et l'intégration des savoirs disciplinaires comme la compétence 3 – « Exercer son jugement critique » ou la compétence 6 – « Exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC) ». On utilise donc plus le cinéma pour enseigner qu'on ne l'enseigne comme tel.

Si le cinéma peine à trouver sa place à l'école, ce n'est pas faute de ne pas avoir multiplié les initiatives. En 1993, des représentants d'organismes gouvernementaux et d'associations du milieu du cinéma et de l'audiovisuel, dont l'ACPQ, avaient formé le Comité de concertation sur l'éducation cinématographique au Québec. En 1997, ce comité confia la responsabilité du Projet pilote d'éducation cinématographique dans les écoles secondaires du Québec à l'ACPQ (la seule organisation volontaire) qui s'est développé rapidement et est devenu officiellement L'OEIL CINÉMA (L'Outil pour l'éducation à l'image et au langage cinématographiques).

Ce programme n'a cessé de s'adapter, au fil des ans, aux besoins des enseignants et des élèves. À ses débuts, un prêt-à-monter pour la projection vidéo en classe ainsi que des cassettes vidéo des films à l'étude étaient envoyés gratuitement aux écoles (frais d'expédition aller-retour et frais d'assurance inclus). Aujourd'hui, toutes les écoles sont équipées pour présenter des films aux jeunes; alors, l'ACPQ propose d'accompagner les enseignants en leur donnant des formations et en leur fournissant du matériel pédagogique (sur les films à l'étude du programme, entre autres) qu'ils peuvent télécharger à partir du site Internet de l'organisme. La démocratisation technologique a également permis aux écoles de s'équiper pour faire des films, caméras et logiciels de montage étant faciles à utiliser, de plus en plus performants et de moins en moins coûteux. Si les écoles acquéraient des équipements, les enseignants demeuraient parfois cinématographiquement analphabètes... À leur demande, L'OEIL CINÉMA a produit le guide *Objectif film* destiné aux jeunes qui font des courts métrages ainsi qu'un manuel de l'enseignant. Sont également offerts sur l'ensemble du territoire québécois plusieurs ateliers pratiques donnés par les responsables du programme dont les plus prisés sont les *Métiers du cinéma*, *Je m'anime* (la pixillation), *Animaction* (l'animation de marionnettes) et *C'est arrangé avec le gars de vues* (l'écran vert et les effets spéciaux). À cela s'ajoutent la présentation d'ateliers spécialisés, la production de documents didactiques, des formations sur mesure pour les enseignants, un concours annuel de courts métrages réalisés par des élèves, etc. Ces dernières années, L'OEIL CINÉMA a été utilisé annuellement en moyenne par quelque 250 enseignants et a rejoint plus de 20 000 jeunes.

Évidemment pour pouvoir offrir autant d'outils de référence et autant de services variés sur l'ensemble du territoire québécois, L'OEIL CINÉMA doit pouvoir compter sur le soutien financier du MCC. À ses débuts, ce projet bénéficiait d'une subvention dans le cadre de



l'entente Culture-Éducation qui fut bonifiée à la suite du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle qui avait dans ses objectifs de Développer l'éducation cinématographique (pages 22 et 23), mais celle-ci fut réduite de 44 % ces dernières années.

Avant de conclure, un mot sur CINÉ-BULLES, revue trimestrielle sur le cinéma d'auteur d'ici et d'ailleurs, publiée par l'ACPQ depuis 1982 et soutenue, entre autres, par le Conseil des arts et des lettres du Québec. À partir de 2004, le rédacteur en chef actuel a souhaité prolonger sur le terrain les apprentissages de cet « outil d'éducation cinématographique » pour jeunes et moins jeunes en proposant des conférences sur le cinéma dans des établissements scolaires et des lieux culturels (bibliothèques, maisons de la culture, etc.). Douze ans plus tard, ce sont quelque 200 présentations qui ont été faites dans 50 villes du Québec, rejoignant ainsi plus de 6 000 personnes.

Cela fait plus de 25 ans que l'ACPQ fait de l'éducation cinématographique. Notre expérience nous permet d'affirmer que cette éducation se fait dans le cadre d'activités marginales ou parascolaires et ne trouve toujours pas sa place à l'école dans le domaine de l'enseignement des arts. Une situation que seul le MÉES peut changer et nous espérons que le MCC l'en convaincra.

## RECOMMANDATIONS

Reconnaître et valoriser la participation active et responsable des citoyens à la diffusion de la culture partout au Québec afin d'enrichir la vie culturelle de leurs concitoyens en région comme le font tous ceux qui s'impliquent dans les activités des salles parallèles, bénévoles et travailleurs culturels.

Considérer l'importance du tissu associatif afin d'encadrer, de soutenir et de développer les actions menées par des citoyens dans le domaine de la culture, comme le fait l'Association des cinémas parallèles du Québec, en donnant aux organismes de regroupement culturel, et particulièrement à ceux du loisir culturel, un statut correspondant à leur importance dans la société qui s'accompagnerait d'un soutien financier adéquat afin d'assurer la stabilité et l'épanouissement de ces organismes.

Favoriser un accès égal aux œuvres et aux produits culturels, comme les films d'auteur québécois et étrangers, sur l'ensemble du territoire québécois afin de corriger les inégalités constatées, d'élargir les publics et de favoriser une offre culturelle diversifiée.

S'assurer que notre cinématographie nationale rayonne, comme elle le fait si bien à l'étranger, sur l'ensemble du territoire québécois.

Reconsidérer la remise en place des interventions découlant du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle.

Ouvrir l'école à une plus large définition des arts inclusive pour le cinéma et repenser le rôle de l'école dans la formation des artistes et du public de demain.

S'assurer de la collaboration du MÉES, pas seulement dans le cadre d'activités ou de programmes comme « La culture à l'école », mais dans un processus de révision du domaine de l'enseignement des arts qui permettrait de donner à l'éducation cinématographique une vraie place à l'école.

## **LISTE DES MEMBRES ET DES LIEUX DE DIFFUSION DE L'ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC**

CINÉ-CLUB DE JONQUIÈRE (Jonquière) RÉGION 02 — SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
Salle François-Brassard du Cégep de Jonquière

CINÉ-GROULX (Sainte-Thérèse) RÉGION 15 — LAURENTIDES  
Salle Pierre Legault de l'Académie Sainte-Thérèse et Théâtre Lionel-Groux

CINÉ-PLUS SAINT-GEORGES (Saint-Georges) RÉGION 12 — CHAUDIÈRE-APPALACHES  
Salle Alphonse-Desjardins du Cégep Beauce-Appalaches

CINÉMA QUATRE (Rimouski) RÉGION 01 — BAS-SAINT-LAURENT  
Salle Georges-Beaulieu du Cégep de Rimouski

CINÉ-CLUB DE CHICOUTIMI (Saguenay) RÉGION 02 — SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
Théâtre Banque Nationale du Cégep de Chicoutimi

CINÉ-QUALITÉ (Rouyn-Noranda) RÉGION 08 — ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
Théâtre du Cuivre

CINÉMABOULE (Saint-André-Avellin) RÉGION 07 — OUTAOUAIS  
Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau

CINÉMALICE (Matane) RÉGION 01 — BAS-SAINT-LAURENT  
Salle 1 du Cinéma Gaieté

SOFILM CINÉMA PARALLÈLE (Îles-de-la-Madeleine)  
RÉGION 11 — GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
Salle 1 du Cinéma Cyrco

CINÉ-CLUB DOLBEAU-MISTASSINI (Dolbeau-Mistassini)  
RÉGION 02 — SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
Salle 2 du Cinéma Chaplin II

CINÉ-CLUB DU HAUT-RICHELIEU (Saint-Jean-sur-Richelieu) RÉGION 16 — MONTÉRÉGIE  
Théâtre des Deux Rives du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

CINÉLUNE DE GASPÉ (Gaspé) RÉGION 11 — GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
Salle de spectacle de Gaspé de l'École C.-E.-Pouliot

CINÉ-CLUB DU QUARTIER (Sainte-Genève) RÉGION 06 — MONTRÉAL  
Salle Pauline-Julien du Collège Gérald-Godin

CINÉ-CLUB L'IMAGINAIRE (Saint-Jean-Port-Joli) RÉGION 12 — CHAUDIÈRE-APPALACHES  
Salle Gérard-Ouellet

CINÉ-OUTREMONT (Outremont) RÉGION 06 — MONTRÉAL  
Théâtre Outremont

CINÉ BOBINE (New Richmond) RÉGION 11 — GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond

CINÉMA SAINT-DAMIEN (Saint-Damien) RÉGION 12 — CHAUDIÈRE-APPALACHES  
Salle de spectacles du Collège Saint-Damien

CINÉ-RÉPERTOIRE MANIWAKI (Maniwaki) RÉGION 07 — OUTAOUAIS  
Auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

CINÉ 5D - CINÉ-CAMPUS TROIS-RIVIÈRES (Trois-Rivières) RÉGION 04 — MAURICIE  
Salle Léo-Cloutier du Séminaire Saint-Joseph

CINÉ-CLUB CHÂTEAUGUAY (Châteauguay) RÉGION 16 — MONTÉRÉGIE  
Salle Jean-Pierre-Houde du Centre culturel G.-P.-Vanier

CINÉ-CLUB DE SEPT-ÎLES (Sept-Îles) RÉGION 09 — CÔTE-NORD  
Salle Jean-Marc-Dion de la Salle de spectacle de Sept-Îles

CINÉ-CLUB DE LAVAL (Laval) RÉGION 13 — LAVAL  
Salle André-Mathieu du Collège Montmorency

CINÉ-CLUB MONTMAGNY (Montmagny) RÉGION 12 — CHAUDIÈRE-APPALACHES  
Ancien cinéma Taché

CINÉ-CLUB D'HECTOR (L'Assomption) RÉGION 14 — LANAUDIÈRE  
Théâtre Hector-Charland

CINÉ-CLUB MATAGAMI (Matagami) RÉGION 10 — NORD-DU-QUÉBEC  
Amphithéâtre de l'École Galinée

CINÉ-CLUB LA BOÎTE LUMINEUSE (Vaudreuil-Dorion) RÉGION 16 — MONTÉRÉGIE  
Salle Paul-Émile-Meloche de l'École Cité-des-Jeunes

CINÉ TVT (Terrebonne) RÉGION 14 — LANAUDIÈRE  
Salle Desjardins du Théâtre du Vieux-Terrebonne

CINÉ-CLUB DE L'ENTREPÔT (Lachine) RÉGION 06 — MONTRÉAL  
Salle L'Entrepôt du Complexe culturel Guy-Descary

CINÉV'ART (Chandler) RÉGION 11 — GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
Salle 2 du Cinéma Paradiso

CINÉ-GRAFF (Port-Cartier) RÉGION 09 — CÔTE-NORD  
Café-théâtre Graffiti

CINÉ-MARAIS (Val-Morin) RÉGION 15 — LAURENTIDES  
Salle Cogeco du Théâtre du Marais

CINÉMA DU LAC DISRAELI (Disraeli) RÉGION 12 — CHAUDIÈRE-APPALACHES  
Auditorium Desjardins de l'École polyvalente de Disraeli

CINÉ-CLUB D'ALBERT (Salaberry-de-Valleyfield) RÉGION 16 — MONTÉRÉGIE  
Salle Albert-Dumouchel du Collège de Valleyfield

CINÉTOILE (Carleton-sur-Mer) RÉGION 11 — GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
Studio Hydro-Québec du Quai des arts

OBJECTIF : CINÉMA! (Saint-Anicet) RÉGION 16 — MONTÉRÉGIE  
Salle municipale de l'Hôtel de Ville

CAFÉ-CINÉ (Lavaltrie) RÉGION 14 — LANAUDIÈRE  
Café culturel de la Chasse-galerie

CINÉ-CLUB DE SAINT-DONAT (Saint-Donat) RÉGION 14 — LANAUDIÈRE  
Salle communautaire Jules-St-Georges

CINÉ-CLUB DU THÉÂTRE DU RIFT (Ville-Marie) RÉGION 08 — ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
Théâtre du Rift

CINÉMA POTTON (Potton) RÉGION 05 — ESTRIE  
Salle du conseil de l'Hôtel de ville

LE CINÉMA « LES JAMAIS VUES » (Sainte-Anne-des-Monts)  
RÉGION 11 — GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
Salle Francis-Pelletier de la Maison de la culture

CINÉ-MOULIN LOTBINIÈRE (Lotbinière) RÉGION 12 — CHAUDIÈRE-APPALACHES  
Moulin du Portage

CINÉ-CLUB LASALLE (LaSalle) RÉGION 06 — MONTRÉAL  
Salle Jean-Grimaldi du Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau

CINÉDIT (Rivière-du-Loup) RÉGION 01 — BAS-SAINT-LAURENT  
Salle Bon-Pasteur de la Maison de la culture

CINÉ BLABLA (Saint-Jean-de-Matha) RÉGION 14 — LANAUDIÈRE  
Centre régional d'animation du patrimoine oral (CRAPO)

CINÉ-CLUB DE BAIE-SAINT-PAUL (Baie-Saint-Paul) RÉGION 03 — CAPITALE-NATIONALE  
Salle Pierre-Perrault de la Bibliothèque René-Richard

CINÉ-CLUB ART PARTAGE (Mascouche) RÉGION 14 — LANAUDIÈRE  
Pavillon du Grand-Coteau

CINÉ-CLUB CASERNE 45 (Montréal) RÉGION 06 — MONTRÉAL  
Maison de la culture Maisonneuve

CINÉ MAP (Notre-Dame-du-Laus) RÉGION 15 — LAURENTIDES  
Centre des loisirs

CINÉ-CLUB ENTRELACS (Entrelacs) RÉGION 14 — LANAUDIÈRE  
Centre communautaire Entrelacs

CINÉMA PASPÉBIAC (Paspébiac) RÉGION 11 — GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
Salle multi du Centre culturel de Paspébiac

CINÉ-SHED HAVRE-SAINT-PIERRE (Havre-Saint-Pierre) RÉGION 09 — CÔTE-NORD  
Salle de diffusion de la Shed-à-Morue

CINÉ-CLUB ALMA (Alma) RÉGION 02 — SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
Salle 3 du Cinéma Complexe Alma

DIFFUSION MOMENTUM (Victoriaville) RÉGION 17 — CENTRE-DU-QUÉBEC  
Salle principale du Carré 150

CINÉ-CLUB DE PRÉVOST (Prévost) RÉGION 15 — LAURENTIDES  
Salle Saint-François-Xavier

FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
(Rouyn-Noranda) RÉGION 08 — ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
Théâtre du Cuivre et Scène Paramount

FESTIVAL DU FILM DE SEPT-ÎLES (Sept-Îles) RÉGION 09 — CÔTE-NORD  
Salle 3 du Ciné-Centre de Sept-Îles

FESTIVAL DU FILM INTERNATIONAL DE BAIE-COMEAU (Baie-Comeau)  
RÉGION 09 — CÔTE-NORD  
Salle 3 du Ciné-Centre de Baie-Comeau

REGARD SUR LE COURT MÉTRAGE AU SAGUENAY (Chicoutimi)  
RÉGION 02 — SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
Salle François-Brassard du Cégep de Jonquière, Théâtre Banque Nationale du Cégep de  
Chicoutimi, Salle Murdock du Centre des arts et de la culture et Petit Théâtre de l'UQAC  
Pavillon des arts de l'Université du Québec à Chicoutimi